



## OPERATION VACANCES

# ETABLIR UN PARTENARIAT POUR ACCUEILLIR DES ENFANTS PENDANT LE CAMP

**Vous avez choisi d'accueillir des enfants ou des jeunes à priori éloignés du scoutisme grâce à un partenariat avec une autre association ?**

**Gardons en tête que le but est simple : faire partir des enfants en camp et leur proposer de vivre du scoutisme.**

**La démarche proposée ici devrait vous guider dans la préparation de l'accueil de ces enfants ou jeunes. En cas de doute, rapprochez-vous de votre équipe territoriale et fiez-vous à votre bon sens.**

### Sommaire :

- L'opération vacances, c'est quoi ? p.2
- Pourquoi établir un partenariat pour l'opération vacances ? p.2
- Comment trouver un partenaire près de chez vous ? p.2
- Comment établir un partenariat ? p.3
- Une convention à formaliser p.5
  
- Annexe 1 : les partenaires p.7
- Annexe 2 : exemple de convention p.8

Contact équipe nationale scoutisme en quartiers : [seq@sgdf.fr](mailto:seq@sgdf.fr)

# L'OPERATION VACANCES, C'EST QUOI ?

L'Opération vacances permet d'accueillir dans les camps Scouts et Guides de France des enfants et des jeunes à partir de 8 ans, de familles en situation de précarité économique et sociale, en lien avec des partenaires locaux.

## POURQUOI ETABLIR UN PARTENARIAT POUR L'OPERATION VACANCES ?

Pour l'opération vacance, un partenaire est **une association ou une institution** avec laquelle votre groupe partage un certain nombre de valeurs communes et dont le projet est compatible avec celui des Scouts et Guides de France.

Construire un partenariat est essentiel pour mettre en œuvre l'opération vacances car le partenaire pourra :

- identifier le ou les jeunes qui pourront vivre l'expérience du camp avec votre groupe
- faciliter le lien entre les jeunes qui partiront en camp, leurs familles et votre groupe
- vous aider à mieux connaître les besoins des familles et des jeunes accueillis
- avec votre groupe, préparer le départ en camp et les rencontres préalables à ce départ
- pendant le camp, être votre interlocuteur privilégié concernant l'accueil des jeunes

Pour s'entendre entre partenaires, la fiche **Partenaires pour éduquer** vous sera utile !

<https://www.sgdf.fr/images/stories/partenaires-pour-eduquer-web-2809.pdf>

## COMMENT TROUVER UN PARTENAIRE PRES DE CHEZ VOUS?

Les Scouts et Guides de France sont partenaires de plusieurs associations qui ont des implantations locales et que vous pouvez contacter pour leur présenter l'opération vacances. D'autres associations et institutions sont engagées pour la jeunesse et mènent des actions spécifiquement dédiées aux familles et jeunes en situation de précarité. Enfin, certaines structures permettent de connaître l'ensemble des associations et institutions à l'échelle d'une région, d'un département ou d'une commune.

Vous trouverez tous ces contacts dans l'annexe 2 de cette fiche : « Les partenaires ».

Contactez votre équipe territoriale si vous avez besoin de soutien. Elle a connaissance des projets déjà existants, des partenariats engagés, des subventions demandées, et peut vous aiguiller dans l'identification de partenaires.

# COMMENT ETABLIR UN PARTENARIAT ?

## 1. Faire connaissance

La première rencontre est une prise de contact. L'objectif est de bien comprendre comment fonctionne le partenaire et d'expliquer comment fonctionne votre groupe SGDF.

### **Découvrir les projets éducatifs et pédagogiques de chaque partenaire.**

La compatibilité des valeurs éducatives est le minimum pour que le partenariat réussisse. Il est donc important de prendre le temps de bien se présenter, d'exposer les projets éducatifs et pédagogiques des deux associations.

Pour présenter le projet des Scouts et Guides de France, référez-vous aux 4 pages de présentation du mouvement et au diaporama personnalisable sur votre espace chefs cadres : [https://frama.link/sgdf\\_presenter](https://frama.link/sgdf_presenter).

Vous pouvez aussi présenter des photos de camp ou de weekend, etc. Présenter des éléments visuels et qui rendent votre présentation concrète, vivante et sérieuse renforcera considérablement l'impact de vos propos.

### **Découvrir les méthodes, les compétences, les savoir-faire de chacun.**

Chaque association, chaque institution a ses compétences propres, ses méthodes propres. C'est cette complémentarité de l'action éducative des deux partenaires qui rend le partenariat utile. Le partenariat doit répondre à un besoin des deux associations ou institutions.

Lors du premier entretien, il s'agit d'expliquer à l'interlocuteur pourquoi on vient le solliciter et ce qu'on attend de lui :

- ⇒ Nous mettre en lien avec les familles qu'il connaît (en organisant une réunion avec les parents, les responsables de groupe et les chefs par exemple).
- ⇒ Déterminer quels enfants seraient susceptibles de faire des activités scouts pendant l'année ou pour le camp.

#### **Idée + : le « faire avec »**

Apprendre à se connaître prend du temps. Pour connaître mieux le partenaire, vous pouvez aussi participer aux activités qu'il propose et l'inviter aux vôtres : on apprend parfois beaucoup plus dans le « faire avec » que lors d'un simple rendez-vous !

#### **Exemples :**

- ⇒ inviter le partenaire à la fête de votre groupe,
- ⇒ participer aux temps forts proposés par le partenaire
- ⇒ organiser avec le partenaire une animation de rue. Retrouvez tous les outils sur Doc en Stock [https://frama.link/sgdf\\_ouverture\\_quartiers](https://frama.link/sgdf_ouverture_quartiers) et le tutoriel de l'ASP en images sur : [https://frama.link/sgdf\\_tuto\\_asp](https://frama.link/sgdf_tuto_asp) ...

## 2. Bâtir et mettre en œuvre un projet en commun

Mettre en œuvre un projet en partenariat, c'est se mobiliser sur un même objectif qui motive chaque partenaire, sur une durée déterminée, avec des responsables identifiés.

### Pour réussir un projet en partenariat, quelques repères :

Répondre à la question centrale : qui va faire quoi, comment et quand ?

- **qui** : définir le public visé (mineurs à partir de 8 ans), définir les rôles de chaque partenaire.
- **quand** : identifier les différentes étapes du projet et sa durée, choisir d'accueillir pendant l'année ou pendant le camp.
- **quoi** : accueillir des enfants dans des activités scoutées, et en particuliers pendant le camp.
- **comment** : définir la manière d'être en lien avec les parents ou les tuteurs des enfants.

### Passer du projet « bien sur le papier » au projet « bien sur le terrain ».

Etablir un plan d'action : cela permet d'avoir une bonne lisibilité de la mise en œuvre du projet en déterminant les objectifs de l'année les échéances et les moyens pour les atteindre.

**Ajuster les modes de fonctionnement** de chacun des partenaires. Il est nécessaire que les acteurs travaillent selon une approche commune, avec des règles de comportement et de fonctionnement connues, acceptées et appliquées par tous. Des règles clairement définies dans la convention de partenariat serviront de référence pour mener à bien le projet.

*Exemples : qui gère les contacts avec les parents ? Qui va chercher les enfants pour les activités ?*

### Prévoir des temps d'évaluation commune (SGDF-Partenaire/Famille) périodique pendant la réalisation du projet pour :

- Evaluer l'action en elle-même
  - Les objectifs de départ ont-ils été atteints ?
  - Quelles difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre du projet ?
  - Quels sont les effets sur les enfants ? Semblent-ils intégrés ? Est-ce que les parents et les enfants sont satisfaits des propositions du groupe ? Les parents participent-ils à la vie du groupe ?
- Envisager les suites du projet
  - Quelles suites sont envisageables et souhaitables ?
  - Quelle implication future pour les acteurs actuels (à titre individuel, institutionnel...) ?

### Trouver un financement

Construire un projet en commun nécessite de se poser également une question importante : qui va financer quoi ?

Prendre en charge le coût de l'adhésion, des activités, du camp, du matériel de campisme nécessaire et de la tenue nécessite de rechercher un financement dès le début du projet. Plusieurs solutions sont possibles :

- Négocier avec le partenaire tout ou partie de la prise en charge
- Faire jouer la solidarité au sein de votre groupe
- Demander une aide à votre territoire
- Demander des subventions auprès de partenaires extérieurs (municipalité...).

Pour les demandes éventuelles de mécénat ou de subventions, consultez les documents à votre disposition sur l'Espace chefs cadres : [https://frama.link/sgdf\\_subvention\\_mecenat](https://frama.link/sgdf_subvention_mecenat)

#### **Idée + Communiquer sur le partenariat.**

Avec votre partenaire, identifiez les moyens de donner de la visibilité à votre action.

Relayez votre action commune à l'échelle de la commune, du département voire de la région contribuera à faire connaître votre partenaire et les Scouts et Guides de France, à expliquer l'opération vacances, à donner envie à d'autres associations, institutions et familles de mieux vous connaître, voire de mener des projets avec votre groupe.

Dans votre communication, soyez vigilants à respecter les familles concernées. Pour cela, partagez vos questionnements à votre partenaire.

### 3. Formaliser le partenariat : la convention

(Voir exemple de convention en annexe 2)

#### Dans quel but ?

- L'écriture d'une convention est nécessaire pour donner de la cohérence au projet et pour assurer la convergence de logiques parfois différentes.
- Une convention engage deux organisations, et pas seulement des personnes. Elle permet d'assurer une certaine pérennité du projet.
- La convention permet de minimiser les risques de conflits, de se doter de « règles du jeu » dès le départ. En cas de malentendus ou de désaccords, la convention est un support de négociation et d'arbitrage.

#### Comment ?

- Présenter les partenaires et leurs objectifs pédagogiques fondamentaux.
- Préciser l'objet de la convention, c'est-à-dire les objectifs du partenariat entre les SGDF et le partenaire.
- Définir le public visé (enfants à partir de 8 ans, jeunes suivis par le partenaire, enfants du quartier...)
- Préciser les modalités pratiques du projet :
  - ⇒ Définir les objectifs du projet (objectifs généraux et objectifs pédagogiques).
  - ⇒ Présenter les activités proposées : descriptif, fréquence des rencontres, lieu, modalités de fonctionnement de la structure...
  - ⇒ Identifier l'équipe d'animation qui assure l'encadrement (chefs scouts, animateurs ou bénévoles du partenaire) et les responsables du projet.
  - ⇒ Eclaircir les relations financières (comment le projet est-il financé, par qui, et comment est géré le budget ?).
  - ⇒ Prévoir les modalités de l'évaluation (fréquence, type).

#### Autres points :

- Préciser la période de validité de la convention (durée), les conditions de reconduction et les conditions de désengagement des partenaires.
- Dater et signer impérativement.

### 4. Et après ? Faire le bilan et garder le lien

#### Faire le bilan avec le partenaire

Après le camp, il est important de prendre rendez-vous avec votre partenaire pour faire le bilan.

Deux bilans sont importants :

- **un bilan sur votre partenariat** : Quelles réussites dans la mise en œuvre de votre partenariat ? Quels points à améliorer, quelles pistes d'amélioration ? Votre action a-t-elle été fidèle à la convention que vous avez co-signée ? Si certains points ont été difficiles à concrétiser, pourquoi ?
- **le bilan du camp** : pour cela, il est important de croiser le point de vue des familles, des chefs, de votre équipe de groupe et de votre partenaire.  
Si le partenaire n'était pas présent pendant le camp, préparez des photos et étayez vos propos d'exemples concrets.

Si avant le camp vous avez fixé le rendez-vous de bilan et identifié les moyens qui vous permettront de faire le bilan du camp et du partenariat, ce rendez-vous sera plus riche et plus efficace.

## Garder le lien avec le partenaire

**Pourquoi entretenir les relations avec votre partenaire ?** Pour faciliter la prise de contact le jour où vous avez besoin de recontacter votre partenaire. Pour identifier d'éventuels projets à porter en commun : les idées de projets naîtront de la connaissance de vos activités respectives et de la porte ouverte aux opportunités.

**Comment garder le lien ?** Voici quelques idées:

- En plus du rendez-vous de bilan, invitez votre partenaire au **weekend de retour du camp**.
- Invitez votre partenaire à votre **weekend de rentrée**
- **Envoyer vos vœux** avec des nouvelles de votre groupe à Noël
- **Demandez des nouvelles** à votre partenaire : comment s'est passé la manifestation qu'ils ont organisé à la rentrée ?
- Vous pouvez proposer à votre partenaire de préparer votre **weekend découverte** en partenariat ([https://frama.link/sgdf\\_weekend\\_decouverte](https://frama.link/sgdf_weekend_decouverte))...

## Garder le lien avec les familles

**Pourquoi garder le lien avec les familles après le camp ?** Les familles ont besoin de savoir ce que leur enfant a vécu pendant le camp. Comme votre groupe, elle nourrissait des attentes sur ce camp pour leur enfant.

**Comment garder le lien avec les familles ?** Voici quelques idées:

- Invitez les jeunes qui ont participé au camp et leur famille à la **présentation de retour du camp**. Les jeunes qui ont participé, comme les jeunes du groupe, pourront raconter eux-mêmes ce qu'ils ont vécu à l'ensemble des parents. Si vous organisez une réunion de préparation, pensez à inviter les jeunes accueillis dans le cadre de l'opération vacances.
- Vous pouvez aussi inviter les familles au **weekend de rentrée** et leur **proposer que leur enfant rejoigne le groupe** et intègre une unité qui l'a accueillie pendant le camp.

Parlez au partenaire de toute proposition que vous souhaitez faire aux familles et informez-les de vos éventuelles rencontres avec les jeunes et leurs familles en dehors du camp. En effet, le partenaire connaît les besoins des familles et peut faciliter la communication avec ces dernières.

## Annexe 1 : Les partenaires

Voici quelques exemples d'associations avec lesquelles votre groupe peut établir un partenariat :

### Les Apprentis d'Auteuil

Fondation catholique reconnue d'utilité publique, les Apprentis d'Auteuil éduquent et forment plus de 14 000 jeunes en difficulté. Pour trouver un établissement des apprentis d'Auteuil : [apprentis-auteuil.org](http://apprentis-auteuil.org)

### ATD Quart Monde

ATD Quart Monde milite pour l'accès de chacun aux droits fondamentaux. Pour trouver vos contacts régionaux et avec eux identifier l'antenne locale ATD Quart Monde la plus proche de votre ville : [atd-quartmonde.fr](http://atd-quartmonde.fr)

### La Fédération des centres sociaux

Implantés au cœur des quartiers, dans les villes et en milieu rural, les centres sociaux sont ouverts toute l'année à tous les habitants, et selon leurs implantations peuvent avoir des actions envers les familles fragiles, les jeunes et adolescents en difficulté. Pour les contacter : [centres-sociaux.fr](http://centres-sociaux.fr)

### Habitat Humanisme

Association qui lutte contre le mal logement et agit en faveur de l'insertion des personnes en difficulté, Habitat Humanisme fédère des associations départementales et régionales. Pour contacter l'association la plus proche de votre groupe : [habitat-humanisme.org](http://habitat-humanisme.org)

### Les Maisons d'Enfance à Caractère Social (MECS)

Etablissements sociaux et médico sociaux spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs et fonctionnant en internat complet ou en foyers ouverts. Les éducateurs des

MECS accompagnent les projets de vacances des enfants et jeunes qu'ils accueillent. Pour prendre contact :

[anmecs.fr](http://anmecs.fr)

### Le Secours Catholique

Déjà un partenaire pour de nombreux groupes SGDF, le Secours Catholique accueille et soutient les familles qui vivent dans la précarité. L'association développe des activités pour l'accès aux vacances et loisirs. Pour trouver les coordonnées : [secours-catholique.org](http://secours-catholique.org)

### Le Secours Populaire.

En plus de ses actions de « solidarité d'urgence », le Secours Populaire accompagne les familles dans la durée, pour faciliter leurs démarches et l'accès aux droits, et notamment le droit aux vacances et aux loisirs. Contactez la fédération ou le comité du Secours Populaire proche de votre groupe : [secourspopulaire.fr](http://secourspopulaire.fr).

### La Société de Saint Vincent de Paul

Association qui vise à vaincre la pauvreté par des actions de proximité, les bénévoles de cette association catholique accompagnent des personnes en difficulté, notamment pour les départs en vacances. Contactez les bénévoles près de chez vous : <http://cd.ssvp.fr/>

### Les paroisses.

Le prêtre connaît des familles dans sa paroisse qui pourraient être intéressées par la proposition scout. Parlez-lui de l'opération vacances que propose votre groupe !

Pour trouver d'autres associations, vous pouvez également contacter :

- **La mairie.**  
Elle détient la liste et les contacts de toutes les associations présentes dans votre commune.
- **Les Délégués départementaux à la vie associative.**  
Ils peuvent vous communiquer toutes les coordonnées des associations de votre département : [associations.gouv.fr](http://associations.gouv.fr).
- **Les unions départementales et régionales des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS):**  
Ces unions départementales et régionales représentent les CCAS auprès de l'Etat, et pourront vous donner les contacts proches de votre groupe. Une partie des actions des CCAS est ciblée en direction des familles et de la jeunesse. [Recherchez un CCAS](#)



## **Annexe 2 : exemple de convention pour l'accueil d'enfants dans les unités**

### **Partenariat SGDF / Association « Agir pour tous »**

#### **Entre**

Le groupe local SGDF Saint Pie V 25 rue des Fleurs 99 999 Riviera

#### **Et**

L'association « Agir pour tous » 75 avenue des Lilas 99 999 Riviera

#### **Préambule**

Depuis longtemps déjà, des liens existent entre les SGDF et l'Association « Agir pour tous ». Ces liens entre nos deux structures se renforcent, notamment dans le cadre des opérations de vacances pendant l'été. Les SGDF et l'Association « Agir pour tous » essaient de mettre ainsi leurs structures au service d'une volonté commune : offrir aux jeunes en difficulté sociale une expérience éducative enrichissante. Nous partageons et promouvons dans le cadre de ces actions les mêmes valeurs pédagogiques qui favorisent le développement global des jeunes en les responsabilisant, en les aidant à devenir autonomes et acteurs de leur vie, mais aussi en leur permettant la découverte de leur environnement et de la vie de groupe. Nous proposons à ces jeunes des espaces de socialisation et d'éducation. Nous les reconnaissons et acceptons leurs spécificités, parfois religieuses. Nous accueillons leurs différences comme une richesse et une chance. Les SGDF et l'Association « Agir pour tous » souhaitant poursuivre dans cette voie des actions communes et s'associer dans un projet commun, entendent s'engager et fixer les orientations de ces actions par la présente convention de partenariat.

#### **Il est convenu ce qui suit**

##### **Article 1 : Objet de la convention**

Le groupe Scouts et Guides de France et l'Association « Agir pour tous » s'engagent dans un partenariat éducatif et financier pour une période de un an afin de proposer des activités régulières de scoutisme au sein du groupe à des enfants de 6 à 14 ans.

##### **Article 2 : Le public visé**

Sont concernés les enfants ( 8-14 ans) suivis par l'équipe locale de l'Association « Agir pour tous ». L'Association « Agir pour tous » s'engage à proposer des activités scoutées à des enfants motivés et aptes à vivre en équipe.

##### **Article 3 : Le projet**

###### **☞ Objectif**

Développer de manière durable des activités de scoutisme en direction des jeunes qui rencontrent des difficultés économiques, sociales ou familiales.

###### **☞ Objectifs pédagogiques**

Favoriser le développement des jeunes accueillis. Eduquer à l'autonomie et à la vie d'équipe. Encourager la mixité sociale.

###### **☞ Modalités pratiques du projet**

Les activités scoutées auront lieu le samedi après-midi tous les 15 jours.



Des mini-camps seront organisés pendant l'année. Les enfants concernés et suivis par l'Association « Agir pour tous » seront accueillis dans un camp d'été Scouts et Guides de France, dans le cadre de l'Opération vacances. L'Association « Agir pour tous » s'engage à créer le lien entre les familles et les responsables et chefs SGDF.

#### ☞ Evaluation

Des réunions d'évaluation périodique sont prévues. La réunion d'évaluation donnera lieu à un bilan qui devra être rédigé en fin d'année.

#### **Article 4 : Adhésion**

Tous les animateurs et les enfants accueillis qui participent aux activités proposées sont adhérents du mouvement SGDF, après la période d'essai où ils sont invités.

#### **Article 5 : Cotisation**

Une cotisation annuelle Scouts et Guides de France est demandée aux enfants participant aux activités. Elle est prise

en charge par l'Association « Agir pour tous ».

#### **Article 6 : Encadrement**

L'équipe d'animation est composée de trois chefs Scouts et Guides de France. Cette équipe assure la gestion et le suivi du projet décrit ci-dessus. Ils se forment en passant le BAFA. 1 animateur de l'association « Agir pour tous » viendra aider les chefs Scouts et Guides de France, pendant une partie ou toute la durée de l'accueil.

#### **Article 7 : Responsables du projet**

Deux responsables du projet sont nommés : Claude BOUQUET, Responsable de groupe des Scouts et Guides de France et Angélique TERREAU, Animatrice de l'Association « Agir pour tous »

Ils sont chargés de :

- établir et suivre le plan d'action,
- superviser le budget du projet,
- évaluer le projet.

#### **Article 8 : Le financement**

Les activités sont déclarées en tant qu'activités de scoutisme. L'équipe d'animation du groupe en lien avec l'Association « Agir pour tous » fixe pour chaque activité la participation financière des familles et le complément éventuel à apporter par chacune des associations partenaires.

#### **Article 9 : Renouvellement**

A l'issue de la première période de un an, cette convention pourra être renouvelée après une réunion d'évaluation qui aura lieu au plus tard un mois avant l'échéance de cette convention, chacun des partenaires pouvant se retirer à l'issue de cette période.

Fait à Riviera, le 9-9-20014.

Signatures :